



## Secteur formation stagiaires

François Boudet, Maitane Cocagne, Alain Billate

[stagiaires@bordeaux.snes.edu](mailto:stagiaires@bordeaux.snes.edu)

06.12.51.76.56

05.57.81.62.42

Groupe FB stagiaire :

<http://www.facebook.com/groups/2367895410015433>

<https://bordeaux.snes.edu/-Annee-de-stage-.html>

### Lettre d'information n°3

## Visio de rentrée du 7 septembre

Le SNES-FSU organise une réunion de rentrée en visio le **mercredi 7 septembre 2022 de 14h à 16h environ**.

C'est l'occasion de poser les questions d'ordre administratif qu'il faut traiter en septembre : indemnités de formation avant le 15 septembre, demande de classement avant le 24 septembre, etc.

c'est aussi le moment pour faire le point sur la rentrée avec les premiers problèmes et questions qui sont apparus : tuteur/trice, affectation et temps de service, emploi du temps, etc.

Inscription nécessaire par mail à

[stagiaires@bordeaux.snes.edu](mailto:stagiaires@bordeaux.snes.edu) pour obtenir le lien de connexion.

**Réunion de rentrée** 

**en visio le SNES-FSU répond à toutes vos questions**

**Mercredi 7 sept. de 14h à 16h**

- ➔ Entrée dans l'établissement
- ➔ Dossier de classement
- ➔ Frais de formation
- ➔ --

**Informations et inscription :**  
Fb : [stagiaires snes Bordeaux](https://www.facebook.com/stagiaires.snes.Bordeaux)  
<http://bordeaux.snes.edu>  
Tel : 06 12 51 76 56  
[stagiaires@bordeaux.snes.edu](mailto:stagiaires@bordeaux.snes.edu)

## La procédure de classement



Toutes et tous les fonctionnaires-stagiaires sont entrés dans le corps des agrégés ou des certifiés au 1er septembre 2022. Vous avez été classé.e.s par défaut au début de la carrière, c'est-à-dire au premier échelon de la classe normale avec aucune ancienneté.

Si vous avez effectué des services dans la fonction publique d'enseignement ou que vous avez une expérience dans le privé, selon la nature de cette expérience ou le concours que vous avez passé, vous allez pouvoir obtenir une reprise d'ancienneté pour l'avancement de carrière.

C'est dès le mois de septembre qu'il faut vous manifester et rassembler tous les documents qui permettront au rectorat de calculer l'ancienneté à laquelle vous avez droit. **Le SNES-FSU est à vos côtés pour vous conseiller et vous accompagner dans le calcul et la procédure de classement.**

## Demander des indemnités de formation

Il existe deux cas de figure concernant les indemnités de formation selon si vous êtes affecté.e à mi-temps ou à temps-plein. Les stagiaires à mi-temps peuvent faire la demande avant le 15 septembre de l'IFF (indemnité forfaitaire de formation), d'un montant forfaitaire de 1100 euros pour cette année (augmentation de 100 euros suite aux revendications du SNES de revalorisation de cette indemnité). Pour en bénéficier il faut que votre lieu de formation ne soit pas sur la même commune/agglomération que vos lieux d'affectation ou de résidence personnelle.



Les stagiaires à temps-plein sont régis par le décret n°2006-781 qui n'ouvre pas à une indemnité forfaitaire mais calculée en fonction des dépenses du ou de la stagiaire.

**Le SNES -FSU est à vos côtés pour vous conseiller et vous accompagner dans les démarches d'obtention de ces indemnités de formation.**

## Remboursement de la CVEC et aides sociales



Cette année les fonctionnaires-stagiaires seront enfin exemptés du paiement de la CVEC. C'est ce qu'a annoncé le gouvernement cet été, après près de quatre années de mobilisation organisée par le SNES-FSU à chaque rentrée.

Pourtant, dans la précipitation de l'été, l'INSPÉ a demandé cette contribution de 95 euros à plusieurs fonctionnaires-stagiaires qui se sont inscrits. Le site du CROUS précise que les demandes de remboursement seront organisées à partir du 15 septembre et l'INSPÉ nous a déjà précisé qu'ils pourraient fournir un justificatif de paiement si besoin.

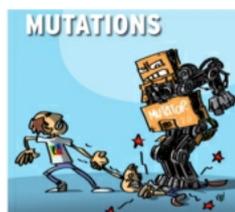
**Pour toute demande d'aide financière en ce mois de septembre, parfois très chargé en dépenses, n'hésitez pas à nous contacter par mail ou en vous connectant à la visio du mercredi 7 septembre.**

Vous pouvez consulter le site du rectorat d'ici là et vous connecter sur le site de l'AIP si vous souhaitez vous faire aider pour votre premier emménagement.

## Préparer sa première mutation

La demande de mutation pour un premier poste de titulaire se répartit sur une longue partie de l'année des stagiaires. La première partie de cette procédure intervient au cours du mois de novembre suite à la publication des circulaires ministérielles fin octobre.

Le SNES-FSU organise chaque année avant les vacances d'octobre un stage d'une journée pour faire le point sur la formation et préparer sa première mutation. Ce stage syndical est un droit pour tous les fonctionnaires-stagiaires qui en font la demande un mois à l'avance auprès de leur établissement ou de l'INSPÉ. Les spécialistes des mutations à l'échelle académique seront présents pour expliquer les règles du mouvement et répondre à vos questions.



**Ce stage syndical aura lieu cette année le jeudi 20 octobre 2022, de 9h à 16h, à l'Athénée municipal de Bordeaux. Il faut donc faire la demande de participation auprès de l'administration au plus tard le mardi 20 septembre.**

- [Vous inscrire au stage](#)

**Adhérer au SNES-FSU**

SNES Bordeaux  
138 rue de Pessac  
33000 Bordeaux  
<https://bordeaux.snes.edu/>  
[s3bor@snes.edu](mailto:s3bor@snes.edu)

Pour vous désabonner de cette liste, envoyez un mail à [s3bor@snes.edu](mailto:s3bor@snes.edu)